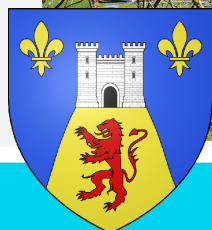




- 01 ÉDITO
- 02-03 BUDGET
- 04 PROJETS EN COURS
- 05 VIE COMMUNALE
- 06 ÉCHOS
- 07 INFOS UTILES
- 08 INFOS DIVERSES



MAIRIE

L'ÉCHO DE LA BUTTE

MONTPENSIER

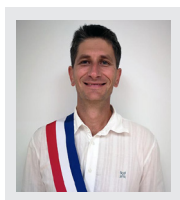
Janvier-Mai

2023

Bulletin d'information communal n° 10

Éditorial du Maire

Cher(e)s Montpensierois(es),



L'année 2023 est déjà bien entamée, avec ses incertitudes mais aussi avec des perspectives réjouissantes...

J'espère que le retour des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.

Le projet « cantine scolaire » avance doucement mais sûrement et je souhaite vous en informer. Sa réalisation constitue un impératif pour accueillir nos enfants dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité. Cet espace **servira également aux personnes fragiles et isolées** : c'est un des symboles de solidarité au sein de notre commune.

Le budget 2023 a été adopté le vendredi 7 avril 2023. Ce vote est une étape importante de la vie de notre commune. Dans ce numéro, vous trouverez les orientations budgétaires débattues avec la volonté de :

=> **augmenter raisonnablement la part communale des impôts**

=> **maîtriser et réduire les dépenses de fonctionnement**

=> **investir dans des actions ciblées** tout en tenant compte de la complexité du contexte actuel

=> **mobiliser des subventions** auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Si le vote du budget est un acte fort, son suivi appelle à la plus grande vigilance. **Soyez assurés de toute l'attention portée à la moindre dépense.**

La réfection du chemin du Pâqueret aura lieu à partir du mois de juin prochain. Il est à rappeler que le choix de rues a été fait sur la base des préconisations du service technique de l'ADIT. Le Syndicat Haut Buron, via un prestataire, a fini son intervention au niveau de **la rue des Lignièrès pour hydro-curage et réparation, avec un renouvellement du matériel du réseau d'assainissement collectif existant.** Pour rappel, le coût total pris en charge par le Syndicat s'élevait à 140 k€.

Enfin, notre commune n'est hélas pas épargnée par les actes d'incivilité et de délinquance qui peuvent altérer notre qualité de vie. Pour rappel, dans le cadre de la convention «Participation

citoyenne», dix référents sur la commune ont été désignés. Il leur est possible à tout moment d'entrer en contact avec la Gendarmerie. **Si vous constatez des faits inhabituels et suspects, n'hésitez pas à les alerter.** J'en appelle à la responsabilité et à la vigilance de tous.

Les contraintes font toujours partie de notre quotidien. Cependant notre village ne reste pas inactif. En témoignent **les projets en phase d'initiation ou en cours** (City-stade, valorisation des déchets verts, Verger communal) **ainsi que les nombreuses actions d'animation mises en place par les associations de notre commune** (activités socioculturelles, rencontres avec des chercheurs, brocante...) ! Nous ne pouvons que saluer cette dynamique et qu'encourager ce type d'initiatives.

Pour terminer, toute l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons un excellent printemps.

David Despax

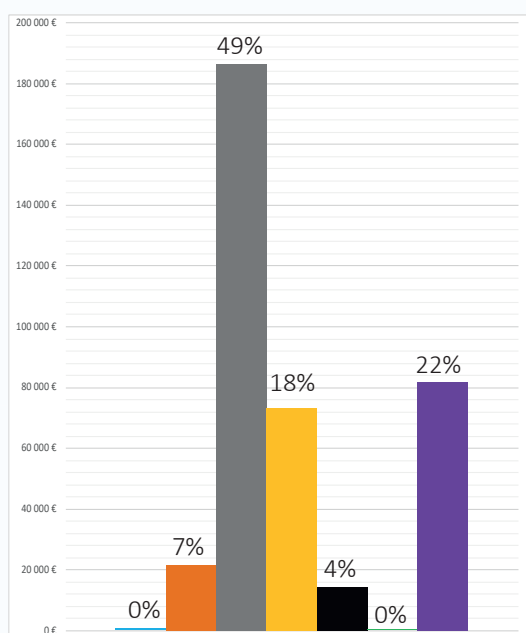
Le 7 avril, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif 2023

Malgré un contexte financier toujours plus resserré et anxiogène pour les collectivités locales, l'équipe municipale tient à conjuguer ses investissements avec le développement des services, tout en **maîtrisant les dépenses de fonctionnement et de n'augmenter les taxes foncières que d'une façon modérée**. Le budget primitif 2023 est le premier acte du cycle budgétaire annuel de la commune. Il représente les opérations qui seront réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023. La section de **fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à **378 299 €** et la section **investissement** à **521 117 €**.

N.B. Le budget communal doit toujours être strictement présenté à l'équilibre.

Section de fonctionnement - Recettes

378 299 €

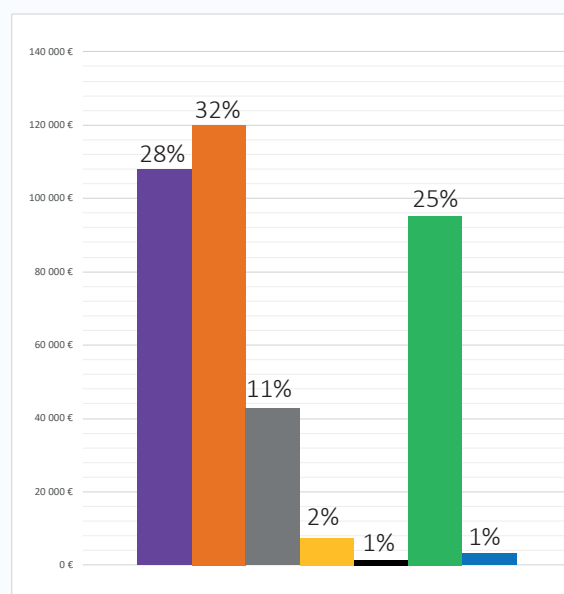


■ Atténuation de charges.....	800,00 €
<i>Remboursements</i>	
■ Produits des services	21 500,00 €
<i>Redevances diverses (redevances, services périscolaires...)</i>	
■ Impôts et taxes	186 348,00 €
<i>Contributions directes, taxes foncières, attribution CCPL...</i>	
■ Dotations et participations.....	73 325,00 €
<i>Dotations de l'État, participations(État, Département, Communes)</i>	
■ Autres produits de gestion courante & produits financiers.....	14 335,90 €
<i>Revenus des immeubles, vente d'herbe annuelle...</i>	
■ Produits exceptionnels.....	1,00 €
<i>Indemnités</i>	
■ Excédents antérieurs reportés année précédente.....	81 939,10 €

Section de fonctionnement - Dépenses

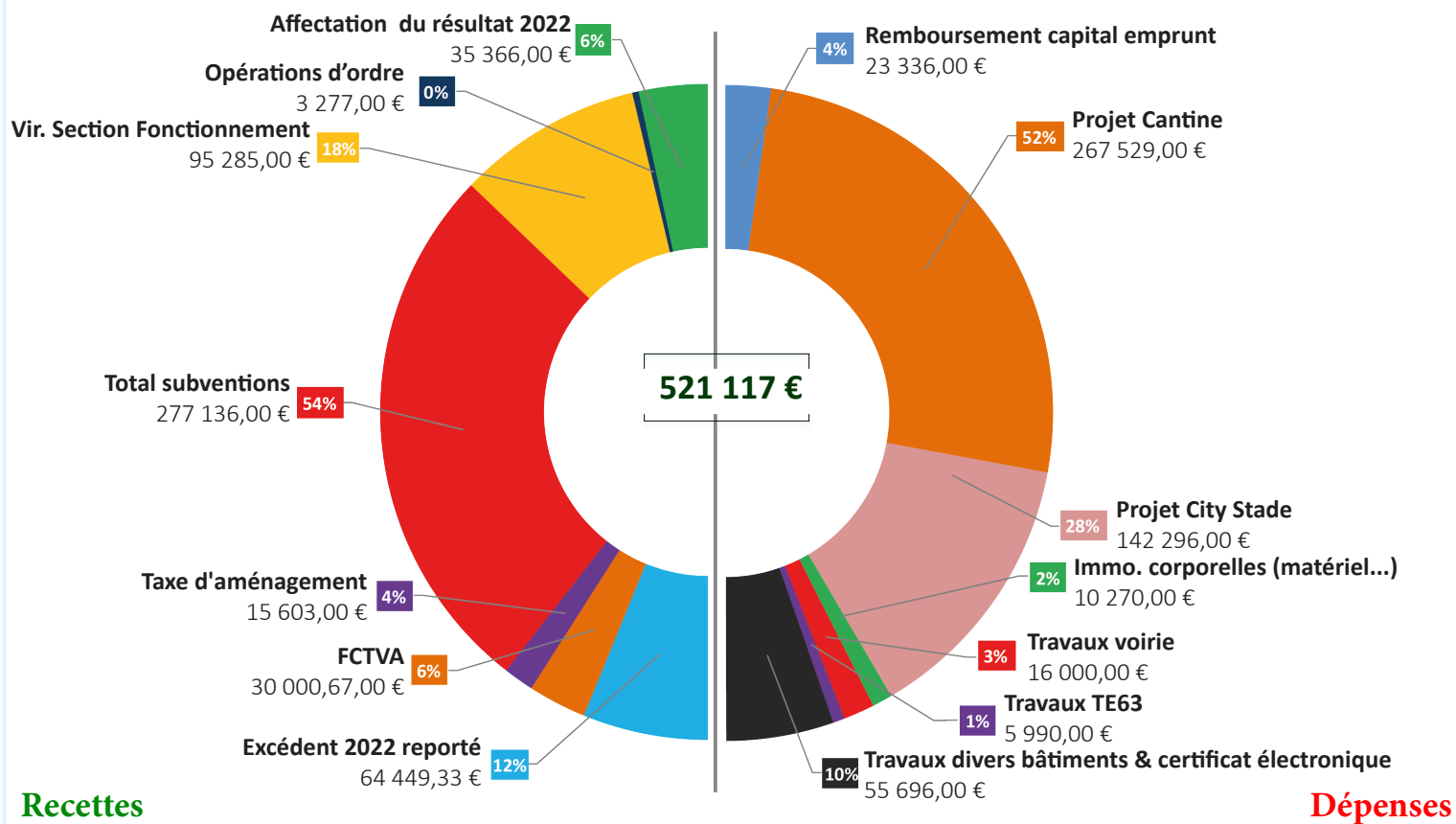
378 299 €

■ Charges à caractère général.....	107 977,00 €
<i>Services techniques, éclairage public, entretien voirie, cotisation ADIT & redevance SBA...</i>	
■ Charges de personnel.....	120 172,00 €
<i>Titulaires, non titulaires, cotisations diverses, médecine du travail</i>	
■ Autres charges de gestion courante.....	42 687,00 €
<i>Indemnités maire et adjoints, contributions au service incendie, aux associations et au CCAS</i>	
■ Charges financières.....	7 445,00 €
<i>Intérêts des emprunts</i>	
■ Dépenses imprévues.....	1 456,00 €
■ Virement à la section d'investissement.....	95 285,00 €
■ Opérations d'ordre entre sections.....	3 277,00 €
<i>Amortissements SIEG et certificat électronique</i>	



Section d'investissement

521 117 €



Budget communal : ce qu'il faut retenir

1% Augmentation des impôts directs

1% est le taux d'augmentation appliqué par l'équipe municipale pour 2023. Ce taux tient compte de l'augmentation des charges de la Commune due à l'inflation galopante. Toutefois, dans un contexte économique difficile, les élus souhaitent avant tout limiter la pression fiscale sur les administrés et préserver ainsi leur pouvoir d'achat. Aussi, cette augmentation se veut raisonnable et permettrait à la Commune un crédit de 1 456 €. L'objectif est de préserver une capacité d'investissement suffisante pour mener à bien des projets essentiels. Il est à savoir que, comme tous les ans, le coefficient de revalorisation des bases fiscales des fonciers n'échappe pas à la règle de calcul liée à l'inflation. **Pour 2023, ce coefficient, établi par l'État, est de 7.1 % pour sur les valeurs locatives qui sont les bases de calcul des taxes foncières (TFB, TFNB) et de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) au lieu de 3.4 % en 2022.**

En résumé, **les taux des taxes locales :**

- En 2022, Foncier bâti (TFB) : 36.07 %, Foncier non bâti (TNB) : 70.87 % et Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,36 %.
- **En 2023, Foncier bâti (TFB) : 36.43 % et Foncier non bâti (TNB) : 71.58 % et Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,45 %.**

La revalorisation fiscale par l'État ainsi que l'augmentation locale de 1% ferait un gain de recettes pour le budget communal d'environ 11.900,00 €.

Taxe d'habitation

Il est à rappeler que la taxe d'habitation sur les résidences principales a complètement disparu mais que perdure celle sur les résidences secondaires pour laquelle le Conseil municipal peut modifier le taux.

Cantine scolaire / Réhabilitation de l'ancienne caserne de pompiers

Malgré les perturbations qu'a connues le projet, les travaux avancent doucement mais sûrement. L'équipe municipale espère pouvoir mettre à disposition des élèves cette nouvelle cantine à partir de la rentrée 2023-2024 ou du moins avant janvier 2024.



Point sur l'état d'avancement du chantier :

- => Gros œuvre terminé.
- => Remplacement des tuiles de la partie existante « ancienne caserne de sapeurs-pompiers » en cohérence avec l'extension réalisée.
- => Huisseries posées.
- => L'intérieur a pris forme avec les cloisons qui délimitent les différentes parties : salle de restauration, office, sanitaires...
- => Fin mai : électricité terminée, connexion de la future Cantine à la ligne électrique BT et travaux de plomberie
- => Concernant ce lot plomberie et chauffage, les marchés prévus en début d'opération annoncés l'an dernier ont été revus. Indépendamment de la volonté de la Commune, le marché avec l'entreprise CGA GUILLAUME d'Aigueperse à qui avait été attribué le lot « chauffage au gaz-plomberie-sanitaires-ventilation » a dû être résilié. De ce fait, a eu lieu une nouvelle mise en concurrence pour ce lot, ce qui fut l'occasion au Conseil municipal en collaboration avec l'équipe d'ingénierie de réfléchir à un nouveau mode de chauffage. Compte tenu du changement climatique qui nécessite de réduire la consommation de sources d'énergie fossiles, il a été décidé de changer de stratégie concernant le mode de chauffage. À l'issue de cette nouvelle consultation, le conseil a opté pour l'électrique plutôt qu'au gaz initialement prévu. Au final, l'entreprise VOMIERO de Cébazat attributaire du lot électricité se chargera de l'installation d'un chauffage électrique, et la partie « plomberie-sanitaire-ventilation » a été attribuée à l'entreprise MACHADO ET FILS de Saint Bonnet près Riom.



Dans la mesure où le projet a évolué en termes de toiture avec le remplacement des tuiles de la partie existante et en termes de chauffage, le coût final du projet sera malheureusement supérieur de plus de 10 % par rapport au prévisionnel. Il est à souligner que cette augmentation a été également induite par les révisions de prix dues à la forte inflation qui touche notamment les matériaux.

Projet «Verger communal»

Cet espace de vie commence à prendre forme dans notre village. Après la phase d'engazonnement, la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers a eu lieu le 04 mars dernier. Un grand merci à toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour la concrétisation de ce projet participatif. L'espace de jeux pour les enfants, qui sera associé à ce verger, est en cours d'étude.



2023 : vers la réalisation d'un city-stade à Montpensier

Plusieurs devis ont été demandés pour la construction du city-stade (plateforme et réalisation de la structure) et l'aménagement paysager. Les demandes de subventions ont été déposées auprès des services de l'Etat (Agence Nationale du Sport / ANS) et en fonction des montants attribués, un troisième dossier sera déposé à la Région. Au vu de l'emplacement de ce stade multisports, une discussion avec l'Architecte des Bâtiments de France est en cours. Le conseil municipal vous donnera prochainement des précisions sur le sujet et vous tiendra au courant de l'avancement de ce projet.





Devoir de mémoire - Cérémonie pour la célébration du 8 mai 1945

Parce qu'il est essentiel d'encourager et de transmettre le Devoir de mémoire, en cette fin de matinée du 8 mai 2023, petits et grands se sont retrouvés pour célébrer la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et la fin de la seconde guerre mondiale lors d'une cérémonie au Monument aux morts pour la France.



Après le dépôt de la gerbe par deux enfants de notre commune et le premier adjoint au maire Saïd Mourtada (le Maire, David Despax étant absent), « liberté » le poème de Paul Eluard, écrit en 1942 pendant la seconde guerre mondiale comme une ode à la liberté face à l'occupation, a été lue par les élèves de Mme Caroline Guittard. L'adjoint au maire, Saïd Mourtada, a ensuite lu le discours de Madame la Ministre de la Défense. Cette lecture a été auparavant précédée par l'observation d'une minute de silence.

Le traditionnel verre de l'amitié fut offert par la municipalité aux personnes présentes ce jour-là.

Un grand merci aux enfants et aux élèves qui ont animé cette cérémonie, à Mme Caroline Guittard de l'école communale, aux sapeurs-pompiers d'Effiat, à nos deux porte-drapeaux, aux élu(es) et aux monpensieroises et monpensierois qui étaient là pour se rappeler du sacrifice de nos anciens pour notre liberté.



Associations

Conformément à la charte de la vie associative qui a été signée par les associations, celles-ci ont sollicité des subventions monétaires pour couvrir leurs fonctionnements et pour financer leurs actions. Après en avoir délibéré, la commune décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- => **Comité des Fêtes : 200,00 €**
- => **Génération Montpensier : 160,00 €**
- => **Société de chasse : 150,00 €**
- => **Les Amitiés de la Butte : 50,00 € (dans l'attente de projets)**
- => **Coopérative scolaire : 400,00 €**

Au vu de l'importance du tissu associatif dans l'animation de notre village, le Conseil municipal a décidé de maintenir les crédits afférents à ces subventions et à des subventions ultérieures*. **Ces crédits s'élèvent à 1 800,00 €.** Il est à noter que l'attribution des subventions financières tient compte entre autres de l'envergure des actions et de l'impact de celles-ci sur les habitants de la commune.

(*) Les subventions accordées ne sont pas figées pour 2023. Les associations peuvent en effet déposer d'autres dossiers de demande de subventions, en cours de l'année, pour le financement d'actions non définies à ce jour.

CLIC Riom-Limagne / CCAS Montpensier (60 ans ou plus)

Atelier « Gym Plaisir » : prolongement jusqu'à fin décembre 2023. Les séances ont lieu tous les jeudis de 15h45 à 16h45. Attention, ces séances seront suspendues l'été à partir du 14 juillet 2023 et reprendront la semaine du 4 septembre 2023..

Atelier « Yoga sur Chaise » : 3 séances de yoga sur chaise auront lieu les 2, 9 et 16 octobre dans la salle polyvalente.

Atelier « QI GONG » : 3 séances auront lieu les lundis 6, 13 et 20 novembre de 14h00 à 15h30.

Pour en savoir plus sur les ateliers et pour votre inscription, contactez le CLIC au 04 73 33 17 64.



Pour rappel : le CLIC Riom-Limagne-Combrailles propose de nombreuses activités collectives qui ciblent les personnes âgées de 60 ans et plus. N'hésitez pas à en profiter. Pour en savoir plus : <https://clic-riom.fr/> ou www.montpensier.fr

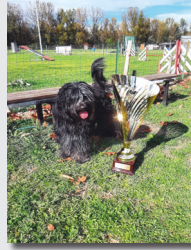
Coordonnées de vos associations :

Comité des fêtes (CF) / 06 15 46 51 18, Culture-Nature (CN) / 06 88 00 73 90, Les amitiés de la butte (LAB) / 06 43 41 61 17, Génération Montpensier (GM) / 06 62 91 24 84 et Société de Chasse de Montpensier (SCM) / 07 82 41 16 79

Félicitations à Zac ! ...



Le 16 octobre 2022, à la salle des fêtes de St Julien de Coppel, en présence d'une centaine de personnes réunies autour d'un repas, s'est tenue la finale du trophée des Auvergnats récompensant les plus beaux chiens d'Auvergne. Une trentaine de chiens de races diverses, sélectionnés au préalable pour leurs excellents résultats lors des 4 expositions canines organisées en 2022. Dans la Régionale, les chiens ont défilé 2 par 2 après tirage au sort, devant 3 juges de la Société Canine Centrale (S.C.C.), sous les commentaires du Dr vétérinaire Alexandre Balzer, Président de la S.C.C. et de la société canine du Bourbonnais. A la grande joie de sa propriétaire Françoise Roulier, c'est Zac, de son vrai nom « Orwell Zacchary de Forlhand », schapendoes néerlandais de 4 ans et demi, qui a remporté le trophée et donc a été désigné « plus beau chien d'Auvergne », devançant un scottish terrier et un terrier du Tibet. Ce titre manquait à son palmarès puisque Zac est déjà CH. De France Junior, CH. De France de conformité au standard et Ch. Des Expositions Nationales. En plus d'être un très joli chien, Zac est d'une grande gentillesse. C'est un agréable petit compagnon que l'on peut emmener partout. *Par Françoise Roulier*



État civil

(du 01/23 au 22 /05/2023)

MARIAGE :

- Franckie DELRIEU et Séverine DIDIER mariés le 18 février 2023
- Manon GALLERON et Pierrick LEPRAT le 20 mai 2023.

Nos félicitations aux nouveaux mariés !

DÉCÈS :

- Jean-Michel BROSSON décédé à Montpensier le 16 décembre 2022

Nos condoléances à la famille !

Plantation de haies

La Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) du Puy-de-Dôme, avec l'aide financière du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, souhaite valoriser les sociétés de chasse s'impliquant dans l'aménagement de leur territoire de chasse en subventionnant certaines actions, comme la plantation de haies. Les haies ont des fonctions environnementales de tout premier ordre. Elles participent à la lutte contre l'érosion des sols et inondations. Elles favorisent la protection et la qualité des eaux, constituent un abri et un lieu de vie pour la faune et la flore et renforcent la qualité paysagère ainsi que la biodiversité des territoires ruraux. La Commune de Montpensier a mis à disposition de la société de chasse les parcelles Section YC n°56 « Le Grand Champ » et YC n°57, 58 et 59 « Les Girodes » (La Fontaine route d'Effiat), d'une longueur totale de haie et/ou bosquet de 205 mètres.

Coordonnée par Monsieur Jean-Luc TIXIER, Conseiller municipal, la plantation de haies a été effectuée par les élèves de l'école. Cette action citoyenne et pédagogique, encadrée par une animatrice de la fédération de chasse, s'est très bien déroulée. Les enfants ont posé de nombreuses questions constructives qui révèlent leur curiosité et leur grand intérêt pour la nature. La seconde phase du chantier aura lieu en novembre 2023. Un grand merci à l'école et à toutes les personnes qui ont été impliquées dans ce projet.



Pédagogie et sensibilisation

Les élèves de l'école de Montpensier partiront à la découverte de la forêt de Tronçais. La sortie se déroulera sur 2 jours, du 25 au 26 mai. L'occasion pour les enfants d'entrer en contact direct avec la faune et la flore qui habite ce milieu naturel et d'admirer la beauté de la nature ! Nous reviendrons en détail sur cette sortie, financée par les parents et la commune, dans le prochain numéro de l'écho de la butte...

L'équipe pédagogique et les parents d'élèves tiennent à remercier chaleureusement les habitants du village qui ont réservé un excellent accueil aux familles qui ont fait du porte à porte le 25 février pour vendre des tickets de tombola. Les recettes de cette action ont permis de concrétiser ce voyage scolaire. Merci à tous pour la réussite de ce projet pédagogique qui laissera sans nul doute de beaux souvenirs à nos écoliers.

CCAS & Actions socio-culturelles

Compte administratif 2022 du CCAS

Le 09 avril 2022, le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le compte Administratif 2022. Le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2022 est de **1 455,15 €**. Cet excédent sera reporté au Budget Primitif 2023 en recettes.

Budget primitif 2023 du CCAS

Le Conseil d'administration a également adopté à l'unanimité le budget primitif 2023. Le budget primitif du CCAS s'équilibre en dépenses et en recettes à **3 955,15 €**.
Recettes : **2 500 €** (subvention 2023 de la commune) + **1 455,15 €** (excédent 2022 reporté)



Cartes Nationales d'Identité et Passeports

Depuis 2017, il n'est plus possible de déposer une demande de carte d'identité ou de passeport en mairie de Montpensier car ces titres d'identité sont délivrés seulement dans certaines mairies équipées du dispositif de recueil des demandes. Pour notre secteur, les mairies les plus proches sont : AIGUEPERSE, RIOM, VOLVIC, GANNAT, VICHY et prochainement RANDAN. Pour faire une demande, vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie équipée, y compris hors département. Il faut en premier lieu appeler le service état civil de l'une de ces mairies qui vous renseignera sur les pièces à fournir.



Les services du quotidien... proche de vous et proche de chez vous

Sur volonté du gouvernement, les démarches administratives (permis de conduire, carte d'identité, déclaration de ses biens aux services fiscaux « Gérer mes biens immobiliers », carte grise, transports scolaires...) sont dématérialisées, autrement dit, elles doivent être faites sur internet. Si vous rencontrez une quelconque difficulté pour effectuer ces démarches, un réseau de MAISONS France SERVICES a été déployé sur le territoire où des personnes bienveillantes vous aideront. Les agents France services de Plaine Limagne vous accueillent et vous accompagnent également pour toutes vos démarches du quotidien (CAF, Assurance Maladie, MSA, Retraite/Carsat, déclaration des impôts, établissement des documents officiels, Recherche d'emploi...). Vous souhaitez un accompagnement pour vos démarches administratives et numériques : Appelez le **04 73 86 89 80** ou envoyer un mail à **franceservices@plainelimagne.fr**

France services

Liberté
Egalité
Fraternité

Les services
du quotidien
à côté de
chez vous.

france-services.gouv.fr

France Services
Maison Nord Limagne (3^{ème} étage)
158 Grande rue
63260 AIGUEPERSE
HORAIRES D'OUVERTURES (Sans RDV) :
Lundi 13:00-17:00
Mardi 09:00-12:00
Vendredi 09:00-12:00 & 13:00-16:00



2 autres MAISONS France SERVICES existent dans le secteur. Vous pouvez vous y rendre sans rendez-vous.

=> France Services Luzillat : Tél : 04 73 86 37 80 / Mail : franceservices@plainelimagne.fr

=> France Services Randan : Tél : 04 70 50 13 75 / Mail : randan@france-services.gouv.fr

Impôt ... Attention Nouveau ! Gérer mes biens immobiliers



Les personnes n'estimant pas être en mesure de remplir leur déclaration en ligne sur impots.gouv.fr peuvent mobiliser d'autres moyens mis à leur disposition par l'administration fiscale :

- appeler le 0 809 401 401, du lundi au vendredi de 8h30 à 19 heures
- se rendre au Service des impôts des particuliers (SIP) à Riom 49-51 rue de Toulon (ouvert le matin de 8 h 30 à 12 h 30)
- en se rendant dans l'espace France services le plus proche (permanence à Aigueperse)

Depuis janvier 2023, votre espace personnel sur le site impots.gouv.fr est doté d'un nouveau service « Gérer mes biens immobiliers » :

1 – Obligation déclarative à faire par tous les propriétaires avant le 30 juin 2023

Si vous êtes propriétaire d'un ou de plusieurs biens immobiliers, vous devez indiquer avant le 30 juin 2023 sur le service « Gérer mes biens immobiliers » sur votre espace du site impots.gouv.fr à quel titre ils sont occupés :

- maison ou appartement à titre de résidence principale
- maison ou appartement à titre de résidence secondaire
- appartement ou maison que vous louez et dans ce cas-là, il faut indiquer l'identité des occupants
- logement vacant non occupé ni par vous, ni par un locataire

En cas de non-déclaration, les services de la DGFiP (direction générale des finances publiques) peuvent appliquer une amende forfaitaire de 150 € par local.

La même démarche incombe aux personnes morales (entreprises...).

2 – Obligation déclarative suite à une nouvelle construction

Lorsque la mairie vous a accordé une autorisation de construire soit à la suite d'un permis de construire (maison, garage de plus de 20 m²...), soit à la suite d'une déclaration préalable (abri de jardin...), lorsque les travaux sont terminés, vous devez déposer en mairie la « déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux » et dans un délai de 90 jours suivant la date d'achèvement, vous devez déclarer la construction sur « Gérer mes biens immobiliers » dans votre espace personnel sur impots.gouv.fr

Cette déclaration induira la taxe d'aménagement dont une partie alimente le budget de la Commune, ainsi que les taxes foncières, et éventuellement la taxe d'habitation si la construction est déclarée comme résidence secondaire.

Jusqu'alors, à la suite d'une autorisation de construire, les services des impôts (DGFiP) vous envoyaient une déclaration papier H1. Ce n'est plus le cas, cette déclaration papier étant remplacée par la déclaration en ligne.



Secrétaire de mairie : Elisabeth Morand

Tél. : 04 73 63 69 83

mail : mairie.montpensier@wanadoo.fr

www.montpensier.fr

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi : 9h00-12h30 / 13h30-17h30

Mercredi : 9h00-12h30 / 13h30-17h30

Jeudi : 9h00-12h30 / 13h30-17h30

PERMANENCE DES ELUS :

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous. Pour demander toute entrevue, il est nécessaire de contacter le secrétariat de mairie.



INFOS DIVERSES...

=> Patrimoine

Sur conseil de M. Philippe Jalenques, correspondant de la Fondation « la sauvegarde de l'art français », des œuvres, qui pourraient pour leur restauration bénéficier d'un financement par le biais de la fondation soutenue par Michelin, ont été identifiées dans l'église de Notre-Dame-de-Septembre. Parmi celles-ci : le baptistère ; le gisant ; la porte de l'église avec les peintures et la statue de Saint Joseph. La Fondation « la sauvegarde de l'art français » peut financer jusqu'à hauteur de 8.000,00 €.

C'est le baptistère qui a été choisi pour être restauré. Des devis ont été demandés à deux ébénistes. Le dossier de demande de financement a été déposé le 10 avril 2023. L'attribution ou pas de cette subvention sera annoncée dans les semaines qui viennent.



Baptistère

=> Vigilance !

Depuis plusieurs mois, le secteur est impacté par de nombreux vols dans les véhicules. L'individu opère la nuit et n'hésite pas à rentrer dans les propriétés afin de briser une vitre de votre véhicule et dérober ce qui se trouve à l'intérieur. En cas de besoin ou d'urgence, merci d'appeler le 17... Restez vigilants !

=> Valorisation des déchets verts

Une réunion avec l'organisme FREDON a eu lieu le 20 avril à 18 h 30 dans la salle polyvalente. Elle avait pour objectif de présenter des solutions aux particuliers permettant de diminuer l'apport de déchets verts en déchèterie, et d'échanger sur le projet d'une plateforme communale pour déposer des branchages qui seraient broyés par l'employé des services techniques. Le broyat produit sera mis à disposition des riverains.



Randonnée de Culture-Nature

01

Découverte des volcans de la chaîne des puys inscrits patrimoine mondial par l'UNESCO.



Fête nationale

14

Dépôt de gerbe et verre de l'amitié.



Fête patronale

10

Animations et repas festif. Fête organisée par la commune.

ENCORE DES INFOS !

ATCHOUM, solution de transport solidaire

La mobilité est importante dans nos territoires ruraux pour avoir accès aux services, aux soins et aux commerces, ou tout simplement pour rendre visite à un proche ! La CCPL propose un service à ses habitants pour favoriser l'entraide et apporter des solutions aux personnes non véhiculées => Atchoum, c'est 2 solutions de transports : transport solidaire ou covoiturage local. Pour en savoir plus et faire sa demande de trajet : www.atchoum.eu ou par simple appel au **0806 110 444** (coût d'un appel local). Atchoum se charge de mettre en relation passager et conducteur.

Bricolage ou jardinage :

=> Les travaux réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables et les samedis de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, et les dimanches de 10 h à 12 h.

Réglementation Piscine :

=> Les règles ci-dessous s'appliquent pour tout type de piscine (enterrées, semi-enterrées, démontables...) :

- Bassin d'une superficie inférieure ou égale à 10 m²
- Si le terrain est situé dans le périmètre protégé de l'église, déposer en mairie une déclaration préalable (DP)
- Si le terrain est situé hors de ce périmètre, il n'est pas nécessaire de déposer de demande

- Bassin d'une superficie comprise entre 10 et 100 m² : déposer une DP, ce sur l'ensemble de la Commune
- Bassin d'une superficie supérieure à 100m², déposer un permis de construire (PC)
- Si la piscine est recouverte d'une structure dont la hauteur est supérieure ou égale à 1.80 m, il faut un PC, ce quelque soit la superficie du bassin.

Numéros Utiles

SAMU : 15

POMPIERS : 18

POLICE : 17

AP. URGENCE EURO. : 112

GENDARMERIE :

04 73 63 60 12

ENFANTS DISPARUS :

116000

CENTRE ANTIPOISON :

04 73 75 17 51

ECOLE MONTPENSIER :

04 73 33 02 79

Pour vos doléances, suggestions et remarques **04 73 63 69 83**

Ce Bulletin est le vôtre ! N'hésitez pas à l'alimenter... Particuliers ou associations, ces pages sont à votre disposition pour transmettre toute information susceptible d'intéresser les Montpensierois(e)s, qu'il s'agisse de festivités, d'événements, de témoignages, d'idées à partager...